Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 216/96 DE LA COMMISSION

du 5 février 1996

portant règlement de procédure des chambres de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

(JO L 28 du 6.2.1996, p. 11)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement délégué (UE) 2017/1430 de la Commission du 18 mai 2017	L 205	1	8.8.2017

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/1996/216/2004-12-27/fra